



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 68

Adopté le 27 juin 2006

Les priorités bruxelloises dans le cadre de la programmation 2007 - 2013
du Fonds Social Européen « TROÏKA ».

Le présent avis met l'accent sur les priorités et orientations stratégiques en matière de formation, d'emploi et d'enseignement à faire valoir pour la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la programmation 2007-2013 du FSE « Troïka ».

Des enjeux pour la Région bruxelloise liés au constat de dualisation économique et sociale croissante de la ville et donc de besoins accrus pour une partie de la population particulièrement touchée par le chômage et l'exclusion sociale apparaissent en effet comme prioritaires dans la préparation des orientations du Cadre de Référence Stratégique National et du Programme Opérationnel de la prochaine programmation européenne.

Le FSE pourrait alors, outre le fait de rester, en 2007-2013, un instrument de la Stratégie Européenne pour l'Emploi, également s'affirmer comme outil pour favoriser l'insertion durable, l'amélioration de l'égalité des chances et de la mobilité professionnelle et l'amélioration de la qualité des systèmes d'enseignement en amont du processus d'insertion des jeunes, en particulier à Bruxelles.

Introduction

L'avis qui suit cible des propositions destinées à améliorer les mesures en matière de formation liée à l'emploi, propositions élaborées sur base des besoins et des spécificités des Bruxellois et en particulier des Bruxellois éprouvant des difficultés à accéder à l'emploi de par leur faible niveau de qualification.

Les questions abordées dans le présent document n'abordent pas directement les matières d'emploi traitées dans le PO régional FSE/emploi ni celles de développement urbain traitées par le FEDER régional mais elles sont présentes dans la réflexion et les débats, au titre d'une indispensable complémentarité.

Par ailleurs, et si les priorités énoncées ci-après concernent les compétences de la COCOF en réponse à la demande de la Ministre F. Dupuis, certains éléments concernant les synergies et les partenariats à encourager avec la Communauté française et la Région Wallonne sont néanmoins repris dans le document.

L'avis a été rédigé au départ des différents documents de référence qui définissent les politiques régionales en matière de formation, d'enseignement & d'emploi spécifiques à la RBC. Il se fonde également sur les positions des acteurs bruxellois qui se sont exprimés lors de différentes rencontres organisées récemment :

- Les comités d'accompagnement pour la préparation de la programmation 2007-2013 du FSE « Troïka » pour la partie des compétences de la COCOF¹, organisés par la CCFEE avec l'Agence FSE, à la demande de la Ministre Françoise Dupuis ;
- L'appel à contributions écrites adressé aux membres du Comité d'accompagnement en vue d'élaborer des propositions émanant des secteurs de formation, dans le cadre des orientations stratégiques du FSE 2007-2013, pour la partie des compétences de la COCOF ;
- Les rencontres ponctuelles organisées avec Bruxelles Formation, la Cocof, la Febisp, les représentants du secteur de l'Alternance (EFPME et CEFA) et de la Promotion sociale suite aux difficultés d'agenda pour participer au groupe de travail chargé de rédiger un avis de la CCFEE qui avait été prévu lors de la dernière séance de la CCFEE d'avril ;
- Une réunion de quelques représentants bruxellois avec le Professeur Capron du DULBEA, chargé de la rédaction finale des CRSN ET P.O. des Objectifs Convergence et Compétitivité relevant des compétences de la Communauté française, de la Région wallonne et de la COCOF ;
- Le comité de rédaction du pré P.O. et du CRSN pour les compétences COCOF qui se réunit au Cabinet de Françoise Dupuis avec l'Agence du FSE et des experts de la cellule ENIAC de la RBC et de la RW.

Des représentants des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne ainsi que du secteur de l'enseignement de la Communauté française ont participé aux Comités d'accompagnement organisés par la CCFEE en collaboration avec le Cabinet de F. Dupuis et l'Agence du FSE, afin d'assurer une cohérence au niveau de la TROÏKA.

De même que des représentants des programmes FSE-emploi et FEDER de la région bruxelloise ont participé aux Comités de la CCFEE et inversement pour le Comité cadre bruxellois organisé par le SRDU et le Bureau d'étude Deloitte, en concertation avec le Cabinet C. Picqué.

¹ Les procès verbaux et contributions des participants au Comité d'accompagnement ainsi que la liste exhaustive des personnes invitées sont disponibles à la CCFEE.

Résumé

La CCFFEE préconise une augmentation globale de l'offre de formation professionnelle Bruxelles, vu les besoins particulièrement importants en matière de formation des demandeurs d'emploi souhaitant accéder au marché du travail et des travailleurs souhaitant maintenir leur emploi ; demande renforcée par le constat des risques élevés d'exclusion sociale à Bruxelles.

Cette recommandation s'harmonise avec le projet de ville défini par les politiques régionales bruxelloises, à savoir le redéploiement économique durable et l'accès à l'emploi fondés sur des valeurs de mixité culturelle et de cohésion sociale.

Complémentairement à cet objectif général, la CCFFEE recommande de privilégier 8 objectifs opérationnels lors de la mise en application de la programmation du FSE à Bruxelles, en 2007-2013 :

1. Cibler l'accessibilité à la formation des jeunes, des femmes et des personnes peu qualifiées
2. Donner priorité aux formations articulées avec les secteurs porteurs d'emploi ou en lien direct avec l'emploi via les secteurs des classes moyennes et de l'économie sociale
3. Donner priorité aux formations longues destinées aux personnes faiblement qualifiées, à la modularisation et aux formations orientées « métiers » de manière à permettre aux moins qualifiés d'accéder, durablement, au processus de formation tout au long de la vie
4. Soutenir, prioritairement, le dispositif ISP ou en insertion sociale tout en évitant de stigmatiser les catégories de publics discriminés
5. Encourager activement une plus grande participation des partenaires économiques et sociaux
6. Encourager la mobilité, y compris entre régions, pour améliorer l'apprentissage des langues, problème bruxellois.
7. Promouvoir la cohérence des programmes européens actifs à Bruxelles
8. Soutenir les synergies et les partenariats établis entre la COCOF, la Communauté française et les autres Régions.

Acquis de la programmation FSE précédente à préserver en 2007-2013 :

Préserver les acquis de la programmation 2000-2006 en termes de simplification administrative, de préfinancement des petits porteurs et de synergie entre les 3 exécutifs ; tout en veillant à assurer la continuité entre les 2 périodes de programmations.

Des priorités pour Bruxelles à soutenir dans le cadre du financement du FSE « Troïka »

La lecture des 2 documents

- 1) Proposition de structuration des orientations FSE, Objectif compétitivité régionale et emploi Wallonie-Bruxelles (COCOF), Agence FSE, 12 mai 2006, et
- 2) Avant projet de Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), Contribution de la Commission communautaire française, 15 juin 2006

au travers du Tableau d'articulation avec les politiques régionales (tableau ci-annexé) montre que les propositions du FSE viennent bien en appui des politiques régionales formulées dans la Déclaration-Programme du Collège de la COCOF et du Contrat pour l'Économie et l'Emploi.

Il a paru utile, toutefois, au terme de nos débats et rencontres et vu les besoins particulièrement aigus en matière de formation et d'enseignement de qualification en région bruxelloise, de mettre en exergue certains éléments présents dans les documents préparatoires à la future programmation et au CRSN ; éléments particulièrement déterminants pour l'avenir l'intégration professionnelle des Bruxellois.

D'autant que les orientations pour la formation-emploi à Bruxelles pour 2007-2013 font actuellement partie intégrante d'un document général, préparatoire à la prochaine programmation du FSE pour l'ensemble de la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF au sein de la Troïka.

Par le présent avis, la CCFEE demande qu'une attention particulière soit accordée aux priorités établies ci-après, formulées sous forme d'objectifs opérationnels autour d'un objectif central, lors la mise en œuvre de la programmation du FSE « Troïka » en 2007-2013 en Région bruxelloise.

I. Un objectif général : L'augmentation globale de l'offre de formation

8 objectifs opérationnels sont repris autour d'un objectif central qui consiste à augmenter l'offre globale de formation, au bénéfice de publics de demandeurs d'emploi ou de travailleurs peu qualifiés souhaitant améliorer ou maintenir leur employabilité, vu les caractéristiques du chômage bruxellois et les risques importants d'exclusion sociale à Bruxelles.

La demande d'augmentation de l'offre de formation s'intègre dans un projet de ville bruxellois qui, outre l'objectif d'une société de la connaissance, vise la cohésion sociale et la qualité de vie pour tous les Bruxellois via le redéploiement économique et de l'emploi dans la ville.

II. 8 objectifs opérationnels

1. Objectif « Egalité des chances »²

L'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et à la formation devrait être garantie pour tous et toutes de manière transversale et durable. Or, certaines catégories de publics³ sont, à Bruxelles, plus particulièrement touchées par le chômage et le risque d'exclusion sociale. L'accessibilité à la formation de ces groupes spécifiques devrait dès lors être ciblée et améliorée et ce, dans des délais d'inscription raisonnables. Les groupes visés prioritairement sont :

1. Les jeunes au taux de chômage très élevé et éprouvant des difficultés à acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle probante
2. Les personnes faiblement qualifiées et chômeurs de longue durée souhaitant accéder à une formation ajustée par rapport à un parcours cohérent allant de l'alpha, à la préqualification, à la qualification et, éventuellement à la certification
3. Les femmes, demandeuses d'emploi de longue durée, pour lesquelles le corollaire indispensable à l'intégration dans l'emploi et la formation est lié aux politiques d'accueil des enfants ; le manque actuel de places d'accueil en préscolaire et en extrascolaire constituant encore trop souvent un frein aux inscriptions des stagiaires en formation ou en insertion qui dessert plus particulièrement les femmes
4. D'autres groupes de la population discriminés sur le marché du travail comme les DE d'origine étrangère ou les qualifications ouvrières.

2. L'articulation des formations avec le monde du travail⁴

Volonté d'articuler les formations avec l'emploi ou priorité à donner à des actions de formation ayant un lien avec les secteurs porteurs d'emploi (dont les secteurs porteurs d'innovation ou d'emploi identifiés dans le C2E) et développement de l'employabilité en réponse aux pénuries d'emploi ou des parcours d'insertion vers l'employabilité.

Les formations sont à considérer comme un outil d'intégration professionnelle qui inclut les publics peu qualifiés et les plus éloignés du marché du travail et constituent des passerelles vers l'emploi.

Dans ce but, un soutien spécifique est à apporter :

- ✓ Au secteur des classes moyennes via les actions de formation des futurs indépendants et chefs d'entreprise (EFPME) destinées à des DE ou des travailleurs candidats indépendants avec une priorité pour les personnes peu qualifiées
- ✓ A la formation dans le secteur de l'économie sociale intégrée dans un projet de développement durable de l'économie bruxelloise et de qualité de vie pour les Bruxellois

A noter la spécificité de certains opérateurs bruxellois qui combinent des actions de formation, d'ISP et de création d'emploi via le secteur d'économie sociale.

² Voir page 2 « Objectifs généraux et transversaux » du tableau d'Articulation ci-annexé

³ Source : Rapport statistique 2005 de l'Orbem, Service Etude de l'Orbem. in : avant projet de CRSN, COCOF, juin 06

⁴ Voir pages 3 « Articulation formation-emploi » & 4 « La demande des entreprises (...) » (en référence à l'Axe 1 du pré PO) du tableau d'articulation ci-annexé.

Dans le cadre de la concertation Wallonie-Bruxelles au sein de la Troïka, des synergies seraient à promouvoir sur la question de l'articulation de l'enseignement qualifiant et en alternance avec le monde du travail.

3. L'orientation des contenus de formation professionnelle⁵

L'organisation des formations professionnelles pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi à Bruxelles devrait s'inscrire dans le processus de formation tout au long de la vie et permettre aux moins qualifiés d'accéder durablement au processus de formation.

Pour ce faire, certains types de formations sont à soutenir en priorité :

- ✓ Les formations longues destinées aux personnes moins qualifiées de manière à cibler, durablement et avec un maximum d'impact, le public le plus fragilisé sur le marché du travail
- ✓ L'organisation des formations selon le principe de la modularisation ou la capitalisation d'unités de connaissance qui favorise la souplesse et la flexibilité dans l'apprentissage
- ✓ Les formations orientées « métiers »

Une attention particulière est aussi à apporter à la recherche d'un équilibre entre innovation et continuité qui implique la recherche et l'impulsion d'innovations en matière de qualité et de professionnalisation tant des contenus que des outils de formation, d'accompagnement des stagiaires, de formation des formateurs et des accompagnateurs ainsi que des bonnes pratiques de mise en réseau et de partenariats, tout en maintenant la pérennisation d'actions précédentes évaluées positivement.

Le taux d'accompagnement des stagiaires et la qualité de cet accompagnement représentant des conditions capitales pour la réussite des formations d'un public fragilisé, la formation des accompagnateurs, des tuteurs en entreprise et des formateurs seront tout particulièrement soutenus.

4. Priorité au dispositif d'insertion socio-professionnelle et d'inclusion sociale⁶

Tant,

- 1) Le dispositif d'ISP pour un public très éloigné du marché du travail et le maillage de ce dispositif visant la proximité avec un public particulièrement fragilisé, que
- 2) Les activités d'inclusion sociale dans un parcours de formation en faveur des bénéficiaires du revenu d'intégration, des migrants, des ex détenus, des handicapés...

seront soutenus prioritairement.

Une place importante est à accorder aux dispositifs de formation des publics les plus éloignés du marché du travail, aux contenus de formation de base et aux parcours d'insertion tout en veillant à ne pas stigmatiser les caractéristiques de catégories de publics discriminés.

Les passerelles, les modules de transition et l'articulation du parcours de l'apprenant devraient être facilités entre l'insertion socio professionnelle, l'alternance, l'enseignement de qualification et la promotion sociale... tout en permettant, notamment, des perspectives de certification et de passage vers l'obtention du CESS.

Le taux d'accompagnement et la guidance des stagiaires, de même que la qualité de cet accompagnement représentant des conditions capitales pour la réussite des formations d'un public en insertion socio professionnelle, la formation des accompagnateurs, des tuteurs en entreprise et des formateurs seront tout particulièrement soutenus.

5. Activer l'implication des partenaires économiques et sociaux⁷

La participation des secteurs professionnels aux actions de formation, outre l'intérêt de la concertation dans l'établissement de priorités d'actions de formation, constitue un apport important pour augmenter le nombre et les orientations de formations, entre autres via les fonds de formation de certains secteurs ou métiers correspondant à l'activité économique de la Région.

Par ailleurs, les besoins en reconversion et recyclage professionnels restent importants à Bruxelles et la priorité devrait être donnée aux actions qui anticipent les reconversions ou restructurations des

⁵ Voir la page 5 « La formation professionnelle (...) » (en référence à l'Axe 2 du pré PO) du tableau d'Articulation ci-annexé

⁶ Voir page 6 « Le soutien à l'ISP (...) » (en référence à l'Axe 3 du pré PO) du tableau d'Articulation ci-annexé

⁷ Voir page 7 « Cohérence des politiques régionales bruxelloises » du tableau d'Articulation ci-annexé

entreprises afin que chaque travailleur puisse rester intégré dans le marché du travail. Des actions de formation devraient leur permettre d'actualiser leur métier, voire d'accéder à d'autres métiers tout en s'appuyant sur leur expérience professionnelle.

Il serait également intéressant de susciter l'intervention des fonds sectoriels dans le processus de formation, en promouvant différentes mesures comme, par exemple, l'engagement de travailleurs qui seraient particulièrement chargés de faire le lien entre les fonds de formation des secteurs visés et l'enseignement qualifiant, y compris l'enseignement en alternance, sans exclure les organismes de formation. Ceci pourrait renforcer les possibilités d'inclure la formation en alternance au sein des entreprises ainsi que les jeunes en situation de stage.

6. Mobilité & apprentissage des langues⁸

La mobilité professionnelle, à favoriser tant dans la formation que la recherche d'emploi afin d'augmenter les chances de tous les chercheurs d'emploi, apparaît aussi déterminante dans les parcours des élèves que des stagiaires en formation. Elle s'appuie sur certains outils -acquis ou en voie de l'être- liés à la modularisation, la validation des compétences ou la certification et à la faveur de la charte européenne de la mobilité et des différents programmes européens d'échanges pour la mobilité des stagiaires et des élèves.

Plus particulièrement, l'Accord de coopération⁹ entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi prévoit différentes mesures dont, certaines sont particulièrement adaptées aux spécificités bruxelloises, notamment en matière de connaissance des langues, indispensables sur le marché de l'emploi bruxellois.

L'accord prévoit en effet et entre autres la coordination des efforts des services publics de la formation professionnelle en faveur de l'apprentissage des langues et des échanges linguistiques de stagiaires.

Tout comme les outils favorisant la mobilité professionnelle, les échanges linguistiques entre régions, l'apprentissage des langues orientées « métiers » et le développement du Centre langues sont autant de réponses à soutenir et développer pour une meilleure adaptation des chercheurs d'emploi ou des travailleurs au marché de l'emploi bruxellois.

7. La cohérence des programmes européens à Bruxelles¹⁰

La complexité des actions d'insertion professionnelle en réponse aux caractéristiques du chômage bruxellois et des risques importants d'exclusion sociale à Bruxelles montre la nécessité d'articuler les politiques régionales autour des matières d'emploi, de formation et de développement urbain.

Cette même complexité met en exergue la nécessité de renforcer la cohérence et le suivi des différents programmes européens actifs à Bruxelles : le FSE/Programme emploi géré par l'Orbem, le FEDER géré par la Région et le SRDU et le FSE Troïka, pour la partie des compétences COCOF.

La nécessaire articulation entre les différents programmes européens à Bruxelles autour d'un projet bruxellois global, construit sur les spécificités régionales de la formation et de l'emploi, pourrait être concrétisée

- par le maintien de la Cellule ENIAC, avec des experts représentant les programmes de la Région et la partie COCOF du programme Troïka pour assurer la cohérence et le suivi des programmes ;

ET

- la création d'une structure d'appui ou cellule de coordination et de cohésion régionale des programmes européens à Bruxelles ; cellule à laquelle la CCFEE pourrait apporter son expertise.

Les lieux, ancrages institutionnels et financements restant à définir...

8. Soutenir les synergies et les partenariats avec la Communauté française et la Région wallonne⁷

⁸ Voir page 8 « Concertation Wallonie-Bruxelles (...) » du tableau d'Articulation ci-annexé

⁹ Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi, Actuellement en voie de signature

¹⁰ Voir page 7 « Cohérence des politiques régionales bruxelloises » du tableau d'Articulation ci-annexé

Au-delà des compétences strictes de la COCOF, une priorité touche à la collaboration entre entités francophones au sein de la Troïka, dans le but de pouvoir mener des actions coordonnées et complémentaires touchant aussi bien l'enseignement qualifiant, la formation initiale, l'enseignement et la formation en alternance et la formation professionnelle, en vue d'améliorer les chances d'insertion sociale et professionnelle des jeunes mais aussi des adultes en risque ou en situation d'exclusion.

Cette volonté de collaboration avec la Communauté française et la Région wallonne se traduit non seulement en termes de perspectives au niveau de l'élaboration d'un cadre global (par ex. l'élaboration d'un contrat de formation CEFA harmonisé ou unique) mais également au niveau d'initiatives complémentaires régionales et sectorielles.

L'établissement de partenariats et accords conclus au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles, témoigne de cette volonté de concertation entre les entités francophones impliquées par ailleurs dans la programmation « Troïka » du FSE, et ont déjà à leur acquis :

1. Le partenariat entre la COCOF et la Communauté française à propos de l'école, dont et en particulier l'enseignement qualifiant de plein exercice et en alternance à Bruxelles définis par le Contrat pour l'Ecole¹¹.
2. Les partenariats entre la COCOF et les Régions lesquels se concrétisent via 4 accords de coopération significatifs concernant l'Alternance, la Validation des compétences, l'Alphabétisation et la Mobilité des chercheurs d'emploi.

Tant les initiatives de synergies que les accords de coopération sont à soutenir et à développer.

III. Des acquis de la programmation FSE précédente à préserver en 2007-2013 :

Préserver les acquis de la programmation 2000-2006 en termes de

- ✓ simplification administrative et financière ;
- ✓ maintien des cadres administratifs déjà fixés et maîtrisés en fin de programmation 2000-2006 ;
- ✓ préfinancement des petits porteurs ;
- ✓ réduction du nombre d'appels à projets, par exemple à 2 pour les actions structurelles, tout en gardant la possibilité d'appels à projets supplémentaires pour des actions innovantes et spécifiques ;
- ✓ synergie entre les 3 exécutifs

Tout en veillant à assurer la continuité entre les 2 périodes de programmations.

¹¹ http://www.contrateducation.be/contrat_presentation.asp